



**CULTURE**  
**LETTRES ET LIVRE**

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**Administration générale de la Culture  
Service général des Lettres et du Livre**

**INSTANCES D'AVIS DANS LE SECTEUR CULTUREL**

## **BILAN PUBLIC DE LA COMMISSION D'AIDE A LA BANDE DESSINÉE**

2<sup>e</sup> semestre 2007, année 2008.

Bruxelles, le 26 octobre 2009

Commission d'aide à la bande dessinée  
Ministère de la Communauté française  
AG Culture, Service général des Lettres et du Livre  
Bd Léopold II, 44 1b041  
B-1080 BRUXELLES  
[www.lettresetlivre.cfwb.be](http://www.lettresetlivre.cfwb.be)  
[commissionbd@cfwb.be](mailto:commissionbd@cfwb.be) 02-413 21 33

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
AG CULTURE SERVICE GÉNÉRAL DES LETTRES ET DU LIVRE

INSTANCES D'AVIS DANS LE SECTEUR CULTUREL

BILAN PUBLIC DE LA COMMISSION D'AIDE À LA BANDE DESSINÉE  
2 années d'activité (2<sup>e</sup> semestre 2007, 2008)

## 1. Présentation générale des activités

### 1. Historique de la Commission d'aide à la bande dessinée

En 2002, un embryon de secteur d'aide à la bande dessinée est mis en place au sein du secteur des Lettres et du Livre. Ceci peut paraître bien tardif quand on connaît l'engouement pour la bande dessinée et la place qu'elle occupe dans l'imaginaire en Wallonie et à Bruxelles.

L'effort de la Communauté française s'est d'abord porté dans le domaine de l'enseignement : les académies et les écoles d'art comportent des sections de bande dessinée de niveau professionnel, qui sont des références internationales. De leur côté, les services de la Culture, directement ou indirectement, ont aussi apporté leur soutien à des expositions et à des manifestations aux côtés d'autres pouvoirs, locaux, provinciaux, associatifs...

Restait à promouvoir le domaine du soutien à la bande dessinée dite « de création », trop peu commercial pour assurer seul son devenir mais fondamental car témoignant de nouvelles recherches graphiques et étant porteur d'avenir.

Un « Comité d'experts » réuni autour de l'Administration de la Communauté française a commencé à travailler avec un budget réduit, porté progressivement à 100.000€. Dans ses participants, on comptait François SCHUITEN, Thierry BELLEFROID, Jean-Marie DERSCHEID, Dominique GOBLET, Jean-Luc CAPELLE, Charles DIERICK et Martin VAUGHIN-JAMES. L'Administration y était représentée par la Directrice générale adjointe Martine GARSOU et le secrétariat assuré par Denis FIERENS jusqu'en 2004 puis par Mme Annette MARTIROSIANTZ. Les travaux de ce Comité d'expert ont inspiré les lignes directrices de l'arrêté de création de la Commission d'aide à la bande dessinée, Commission qui a été effectivement mise en place à l'automne 2007. Cette Commission fait désormais partie des 26 instances d'avis du secteur culturel de la Communauté française, aux côtés de la Commission des Lettres, des arts plastiques, du patrimoine culturel, des arts numériques ou des langues régionales.

Références : décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel, tel que modifié par le décret du 20 juillet 2005 et du 20 juillet 2006 ; arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel ; arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel.

## 2. Composition de la Commission

La Commission comprend onze membres effectifs, qui ont été désignés par la Communauté française, sur base d'appels publics à candidature qui se sont déroulés en 2007 et 2008. Dans une première configuration, la commission comptait 9 membres ; le collège a été ensuite enrichi de deux experts, qui ont rejoint la Commission au début de l'année 2009.

Les membres de la Commission ont été nommés

- par un Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007, publié au Moniteur belge le 14 décembre 2007.
- par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 février 2009 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007

La Commission compte cinq catégories de membres.

*1° professionnels exerçant en tout ou en partie l'activité d'auteur de bandes dessinées:*

**François SCHUITEN** est une des personnalités à l'origine des initiatives de la Communauté française en matière de soutien à la bande dessinée de création, ce secteur "hautement créatif mais non commercial". Il assure la présidence de la Commission.

**Dominique GOBLET** est auteure de bande dessinée de création. Elle travaille généralement pour l'Association et FREMOK. Elle se consacre pour moitié à un travail plastique destiné à être exposé. Elle assure la vice-présidence de la Commission.

*2° professionnel du secteur de la bande dessinée dont l'activité consiste en tout ou en partie en la critique de bandes dessinées:*

**Thierry BELLEFROID** est auteur de plusieurs essais sur la bande dessinée. Il tient une chronique régulière à la radio et anime une émission littéraire à la télévision (RTBF).

*3° experts justifiant d'une compétence ou d'une expérience en bande dessinée:*

**Jean-Marie DERSCHIED** (membre de la Commission depuis 2009) est passionné de recherches graphiques et narratives. Il est régulièrement partie prenante dans l'organisation d'événements d'envergure en relation avec la bande dessinée, l'illustration jeunesse ou le film d'animation.

**Denis LARUE** est auteur et professeur à l'atelier de bande dessinée de l'Institut Saint-Luc de Bruxelles

**Frédéric PAQUES** (membre de la Commission depuis 2009) est licencié en histoire de l'art et archéologie et s'est spécialisé dans l'étude de la bande dessinée. Sa thèse, en cours de rédaction, est consacrée à "la bande dessinée en Belgique avant Hergé". Il suit de près l'actualité du secteur.

*4° représentant d'organisation représentative d'utilisateurs agréée:*

**Tanguy ROOSEN** est responsable des affaires juridiques de la SACD-SACM.

5° représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

**Michel COHEN (CDH)** est Conseiller communal à Uccle, administrateur du Centre culturel d'Uccle depuis 1994. Il siège également à la Commission du théâtre pour l'enfance et la jeunesse.

**Philippe DE PIERPONT (ECOLO)** (membre de la Commission depuis 2009) est scénariste en bande dessinée. Il mène aussi une carrière de réalisateur de films documentaires. Le poste ECOLO était précédemment assuré par **M. Damien FLOYMONT**.

**Jean-Luc MANISE (PS)** (membre de la Commission depuis 2009) est Directeur du secteur culture et éducation permanente du CESEP. Il est passionné par la bande dessinée et par le décloisonnement entre les pratiques artistiques. Il siège également à la commission des arts numériques.

**Roland ROSOUX (MR)** est Conseiller-Expert auprès du ministre fédéral des finances. Il est "un amateur critique et passionné de bande dessinée, défenseur des artistes en général, et des auteurs en particulier"

Secrétaire :

**Bruno MERCKX**, Attaché au Service général des Lettres et du Livre

Représentant de l'Administration générale de la Culture :

**Martine GARSOU**, Directrice générale adjointe du Service général des Lettres et du Livre.

*Membres suppléants de la Commission d'aide à la bande dessinée :*

*1° au titre de professionnel exerçant en tout ou en partie l'activité d'auteur de bandes dessinées : **Eric LAMBE***

*2° au titre de professionnel du secteur de la bande dessinée dont l'activité consiste en tout ou en partie en la critique de bandes dessinées : vacant*

*3° au titre d'expert justifiant d'une compétence ou d'une expérience en bande dessinée : vacant*

*4° au titre de représentant d'organisation représentative d'utilisateurs agréée : **Simon CASTERMAN***

*5° au titre de représentant de tendances idéologiques et philosophiques : **Corentin DE SALLE (MR)***

### **3. Missions de la Commission**

La Commission d'aide à la bande dessinée a pour mission de rendre des avis sur la politique générale de soutien des pouvoirs publics concernant la bande dessinée et plus particulièrement sur des projets, dans l'ordre de priorités suivantes :

1. l'octroi de bourses à des jeunes auteurs francophones, dessinateurs ou scénaristes ;
2. l'aide à l'édition d'ouvrages de BD de création ;
3. l'aide à la traduction d'œuvres significatives et importantes de la création belge francophone en BD ;
4. l'aide à la réédition d'œuvres patrimoniales de la BD ;
5. le soutien à la mise sur pied ou à la réalisation d'un ou de plusieurs festivals par an consacrés à la mise en valeur de la recherche ou de la création en bande dessinée.

La Commission peut également proposer un soutien ponctuel ciblé et non renouvelable à une manifestation promotionnelle de la BD " grand public ".

#### **4. Les activités. Un préalable utile**

La Commission est une instance d'avis de la Communauté française. Juridiquement, elle ne décide rien : elle propose ses avis motivés à la Ministre de la Culture pour approbation et libération des fonds vers les bénéficiaires.

Le budget dont dispose la Communauté française pour l'aide au secteur de la bande dessinée de création était de 100.000€ en 2007 et 2008.

#### **5. Les types de bourses accordés sur proposition de la Commission .**

Ces bourses sont très comparables à celles attribuées dans le domaine des Lettres générales et de la Littérature de Jeunesse. Au delà de quelques nuances, Il existe donc une cohérence dans les types d'aides octroyées aux écrivains, aux auteurs-illustrateurs et aux auteurs en bande dessinée.

##### bourse de découverte

Elle est réservée à encourager de nouveaux talents. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois pour un même domaine de création.

##### bourse résidence d'auteur

Cette bourse permet à des auteurs de séjourner dans un lieu de résidence mise à sa disposition par la Communauté française et de bénéficier d'une participation aux frais de séjour. La bourse est ouverte depuis le début de l'année 2009. A ce jour, aucun candidat n'a été retenu.

##### bourse d'aide au développement de projets

Cette bourse est destinée aux auteurs ayant été publiés au moins une fois par un éditeur professionnel. Elle est destinée à supporter les frais entraînés par le projet : documentation, recherches, déplacements etc.

##### bourse de création

Cette bourse est destinée à des talents confirmés ayant été publiés par un éditeur professionnel. Elle leur permet de dégager du temps nécessaire à l'accomplissement de leur projet. L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant la demande.

##### Bourse de congé sabbatique

Cette bourse, lancée en 2009, est destinée à un auteur qui dispose déjà d'une œuvre, dont la notoriété est reconnue, et qui propose un projet éditorial personnel d'envergure. La bourse lui permettra de s'y consacrer entièrement, pour une période équivalente à un an. La bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois dans une carrière. La Commission ne délibère sur les candidatures qu'une fois l'an.

Les montants de référence déterminés pour l'attribution des bourses sont les suivants : découverte, 3.500€ ; résidence, 1500€ (résidence non comprise), aide au projet, selon les dossiers de 2.500€ à 3.500€ ; aide à la création, 7.500€, congé sabbatique, 25.000€. La Commission se réserve la possibilité de proposer l'adaptation de ces montants en fonction de la qualité et de l'envergure des projets présentés.

En ce qui concerne le soutien aux projets éditoriaux et de manifestations diverses, les axes retenus sont de proposer le soutien à des projets ambitieux ou d'expositions originales dans le domaine de la présentation et qui restent exigeantes dans celui de la création. La règle est de proposer des soutiens aux projets à maximum 50% de leur coût et avec un plafond de 10.000€.

Pour l'avenir, la Commission envisage aussi de mettre annuellement en valeur l'ouvrage d'un auteur ou d'un éditeur qui a été soutenu par la Communauté française.

Cette promotion remplacera avantageusement l'octroi d'un prix, ceux-ci étant devenus pléthoriques dans le secteur BD.

## **6. Périodicité des appels aux projet et des réunions, nombre de dossiers traités**

Depuis sa création, la Commission a tenu des réunions

- le 20 novembre 2007
- les 20 mai, 15 octobre et 19 novembre 2008

Dès le début des activités, des appels aux projets ont été lancés vers les auteurs et éditeurs. le 1<sup>er</sup> appel a été clôturé le 10 novembre 2007 et fait l'objet d'un communiqué ministériel largement diffusé. Le deuxième s'est achevé le 15 avril 2008 et fait l'objet d'un 2<sup>e</sup> communiqué ministériel le 27 mars. Le 3<sup>e</sup> appel s'est clôturé le 25 septembre et le 4<sup>e</sup> le 17 novembre, ce dernier étant destiné plus spécifiquement à des auteurs confirmés.

Après cette phase dite de « lancement », une périodicité d'appels, commune à tous les secteurs des Lettres et du Livre a été mise en pratique. Désormais, les dates limites d'introduction des dossiers sont fixées aux dates suivantes: **30 janvier, 30 avril, 30 juillet, 30 septembre**. La Commission adapte son calendrier des réunions en fonction de cette périodicité et du nombre de dossier introduits.

### 2<sup>e</sup> semestre 2007

53 dossiers d'auteurs ; 7 retenus (« moins d'un sur 8 »)  
21 dossiers d'éditeurs et d'organisateur ; 13 retenus (« un peu plus d'un sur deux »)

### Année 2008

46 dossiers d'auteurs ; 12 soutenus (« un peu plus d'un sur 4 »)  
32 dossiers d'éditeurs et organisateurs ; 16 soutenus (« un sur deux »)

## 2. Considérations sur les projets introduits

### 1. Les aides aux auteurs.

Même s'il tend lentement à diminuer au fil des projets, on constate que le taux de projets refusés est important. Il est donc utile de s'attarder sur les motivations négatives.

#### Bande dessinée de création et bande dessinée classique ?

Les budgets n'étant pas considérables, l'option retenue par la Commission est de concentrer ses efforts sur le soutien à la bande dessinée dite « de création ».

On peut bien évidemment se demander quelle est la limite entre bande dessinée classique et bande dessinée de création. On peut citer, le souci d'originalité et de recherche graphique, l'intégrité du discours proposé, l'originalité des thèmes ou encore l'absence de concessions vis-à-vis de contraintes éditoriales, au risque de ne pas plaire à un large public.

En résumé, la Commission salue la prise de risques, l'esprit de recherche, le travail de longue durée, lequel n'est pas ou trop peu rémunéré par le système éditorial classique.

Les projets proposés ne doivent pas être parfaits mais montrer une volonté d'avancer, de progresser.

Un des motifs principaux de rejets de dossiers introduits auprès de la Commission tient donc beaucoup dans l'aspect classique, dit aussi parfois « commercial » de nombre de projets en bande dessinée, même si ce terme peut être contesté. Certains projets de création connaissent le succès commercial.

Le projet classique peut parfaitement trouver un éditeur professionnel et trouver son public, sans le soutien financier public.

Dans d'autres cas, il s'agit de graphismes qui ne sont que des succédanés de travaux existants. Les premiers auteurs qui les ont produits sont de grands artistes ; ceux qui les copient ou s'en inspirent trop directement 40 ans plus tard n'entrent pas dans les priorités des soutiens publics...

#### Six autres motifs d'avis négatifs

1. La série est déjà largement commercialisée.  
Si elle se porte bien, elle n'a pas besoin d'un soutien public ; si elle est en perte de vitesse, revient-il aux pouvoirs publics de compenser la diminution des ventes et des droits d'auteurs ? La position de la Commission est négative mais question peut être débattue.
2. Les auteurs sont trop flous dans leur démarche. Le dossier ne montre pas vers quoi ils veulent tendre et quel sera le résultat de leur travail.

3. Souvent, des compléments sont demandés. Certains de ces compléments sont convaincants, d'autres malheureusement non. D'autres auteurs laissent aussi passer de réelles opportunités de soutien financier, en ne fournissant pas de complément et en laissant leur travail « au milieu du gué ».
4. Le dossier est tout simplement (très) mal présenté.  
La Commission et le Ministère sont assez conciliants sur les formes dans lesquelles un dossier est introduit. Ceci étant, il y a un minimum : être en mesure de se présenter, de communiquer ses coordonnées, et de proposer les grandes lignes de son projet avec un début de réalisation. Autant de demandes de bon sens, qui ne sont pas différentes de ce qu'attend un éditeur professionnel.

Mais au vu du caractère décousu de certaines demandes, on finit par s'interroger : faut-il proposer des formulaires avec un tas de cases et de références à remplir ? Les administrations publiques ont été longtemps raillées pour leur culte du papier ou du beau formulaire, incompatible avec le respect d'une saine créativité. Mais au vu de certaines demandes, on se demande si des auteurs sont encore en mesure de proposer leur travail sans l'aide d'un canevas administratif.

5. La qualité de l'écriture est insuffisante (!)  
Des auteurs au coup de crayon ou de stylet intéressant négligent l'aspect narratif de leur travail et en proposent une organisation décousue ou alignent les banalités. De plus, erreurs de style fautes d'orthographe (pourtant simplifiées) ne sont pas rares. Un dessinateur percevant ses limites ne doit jamais hésiter à s'associer à un bon scénariste.
6. La qualité du dessin est insuffisante (!)  
La remarque est interpellante quand on constate que la plupart des demandeurs ont effectué un passage par une école d'enseignement artistique. Pourtant, le cas se produit régulièrement : incapacité de respecter des proportions, de dessiner un élément quelconque avec ressemblance, sans que ces critères ne puissent être considérés comme relevant du style propre de l'auteur. Déficit de formation, négligence ou désinvolture ?

### **En résumé, chez les auteurs, la Commission apprécie...**

l'audace graphique, l'originalité ; elle salue la prise de risques, la fraîcheur, les synopsis bien structurés, les textes écrits avec soin, la recherche de perfection, même si elle n'est pas (encore) atteinte...

### **La Commission ne retient pas ...**

les dessins et les histoires mille fois déjà vues, les synopsis incomplets, décousus, mal écrits, les dossiers bâclés avec désinvolture, les dossiers de candidats qui ne savent pas dessiner...

## **2. Le soutien aux éditeurs**

Les éditeurs, même s'ils ont une structure associative et s'appuient sur des bénévoles, font montre d'un niveau de rigueur intéressant, ce qui explique que le nombre de dossiers qui ne sont pas retenus soit moindre que dans les dossiers individuels d'auteurs.

La Commission est attentive à rechercher la prise de risque, à la découverte, via la traduction, d'auteurs créatifs issus d'autres pays, d'autres continents.



Elle apprécie aussi les efforts que constituent les recueils de production d'auteurs, qui présentent un état actuel de l'art et constituent d'utiles références.

*Les principaux éditeurs soutenus : L'Employé du Moi, La 5<sup>e</sup> Couche, FREMOK, Feu In 8°, les impressions nouvelles, le collectif Nos Restes, l'atelier BD St-Luc, les Editions Lustre, la Maison de la culture de Tournai.*

### 3. Le soutien à des manifestations

La Commission d'aide à la bande dessinée propose peu de soutiens aux manifestations en bande dessinée. La motivation principale des avis négatifs tient à la trop grande attention portée à la bande dessinée dite « grand public », sans prise en compte de la recherche graphique.

Les événements en BD pour enfants ou pour passionnés, collectionneurs, et qui mettant en avant le côté festif et amusant, voire attractif sur le plan commercial sont parfaitement honorables. Ils demandent souvent à leurs organisateurs un travail considérable.

Aussi, on peut aisément admettre que se voir refuser un soutien suite à un avis négatif de la Commission d'aide à la bande dessinée soit mal perçu. Le refus peut être d'autant plus regretté quand des organisateurs, voulant élargir leur domaine, essaient d'attirer des auteurs en bande dessinée de création : la plupart des auteurs déclinent les offres, ne voulant pas s'inférer dans un côté trop grand public. Sur ce point, il faut le reconnaître, le problème reste entier. Comment ne pas disperser les budgets dans une profusion de festivals grand public ? Comment les sélectionner ? Comment faire intervenir la partie des jeunes créateurs et la recherche, en s'assurant que les organisateurs vont s'investir dans la démarche et que celle-ci sera favorablement accueillie par les auteurs ?

---

Dans quelques cas, Madame Ministre de la Culture est directement sollicitée par une association et, après examen, décide d'accorder un soutien financier.

Ont ainsi bénéficié d'une subvention :

- L'atelier d'écriture et d'animation de l'association montoise M'sourire (2000 en 2008)
- L'ASBL andennaise « la grande Ourse » (1500€ en 2007 et 2008)
- L'ASBL bruxellois, « 9<sup>e</sup> art » (1000€ en 2007)
- Les « rencontres BD de Courcelles » (2000€ en 2008)
- L'asbl « Nos restes », qui a ensuite introduit ses dossiers via la Commission (1000€ en 2008)

### 3. Relevé des projets soutenus sur base d'un avis positif de la Commission (2<sup>e</sup> semestre 2007, année 2008)

#### 1. 2<sup>e</sup> semestre 2007

*La participation à un projet d'édition ou de manifestation est limitée à maximum 50 % des frais de celui-ci, avec un plafond de 10.000€.*

53 dossiers d'auteurs; 7 retenus

21 dossiers d'éditeurs et d'organisateur ; 13 retenus

##### 1. Projets d'auteurs

###### Aides au projet

**Thierry BOUUAERT** « La Garden Party » -

L'auteur, qui s'était au départ orienté vers la bande dessinée classique, propose ici un travail plus personnel, original, soigné, et prometteur (...).3.500€

**Francesco DEFOURNY** « Manuel » -

L'auteur a déjà entamé le projet « Manuel », qu'il entend poursuivre et développer de manière plus ambitieuse, en bénéficiant d'une édition dépassant le cadre des « fanzines » et autres micro-publications (...).3.500€

**Erwin DEJASSE** « Une histoire de la BD d'auteur » -

Même s'il ne s'agit pas ici de création artistique, la Commission estime que l'étude consacrée à la bande dessinée d'auteur et à son histoire proposée par Erwin DEJASSE sera très utile à l'ensemble du secteur en Communauté française, à qui il fournira des références intéressantes. Il apparaît dès lors indispensable de le soutenir. 3.500€

**Piero MACOLA** « Vols » -

Piero MACOLA propose un roman graphique où transparaît beaucoup de sensibilité, avec un souci constant de recherche de simplicité. 3.500€

**Mikkel ØRSTED-SAUZET** « L'Homme Dé » -

Il s'agit d'un projet d'adaptation en bande dessinée du roman « The diceman » de Luke Rhinehart. Le graphisme et le découpage proposés sont prometteurs et incitent la Commission à soutenir le projet (...). 3.500€

###### Aides à la création

**Cédric MANCHE et Philippe DE PIERPONT** (scén.) « Parasites » -

*Cédric MANCHE a déjà réussi un travail prometteur avec son ouvrage « J'ai tué Geronimo ». Il perfectionne sa technique graphique et d'organisation du récit avec un projet imposant et ambitieux (150 pages), que la Commission estime utile de soutenir. 7.500€*

**Benjamin MONTI** « Faits-divers » -

*L'auteur témoigne d'une recherche graphique pointue et très soignée. L'aide pourra lui permettre de se consacrer à l'accomplissement du projet, avec la perspective d'être remarqué par des éditeurs. 7.500€*

## 2. Projets d'édition et de manifestations

### « Bruxelles-BD » ASBL

- réédition augmentée de l'album « Polyominos », destiné à promouvoir de jeunes auteurs en bande dessinée de création 5.000€.
- Participation à une opération « Bibliotram » . Sensibilisation à la BD et promotion de jeunes auteurs en bande dessinée par l'aménagement d'un tram bruxellois 6.000€.

### Editions « Employé du Moi »

La Commission apprécie la politique de la maison d'édition qui vise à promouvoir de jeunes auteurs dans leurs premiers travaux d'édition, même si certains projets sont encore perfectibles.

- « **Little White Jack** » de Max DE RADIGUES 2000€.
- « **Week-end à Saint Pierre** » un « *récit de l'ordinaire* » de Laurent DANDOY. 2000€
- « **Extrémité** » de Pierre MAUREL. 2000€

### « FREMOK éditions »

Deux titres de la collection « **FLORE** », pour la fraîcheur et l'audace graphique des deux titres de cette collection accueillant de jeunes auteurs.

- « **Photomaton** » (par Jean-Christophe LONG et Vincent THOLOME). 2.500€
- « **Blackbookblack** » par Olivier DEPRez et Miles O'SHEA). 2.500€

### **« Les Leurres »** de Paz BOIRA.

Ces aquarelles proposent des séquences oniriques, avec des étapes coloristiques d'une grande sensibilité. La Commission est intéressée par la singularité de cette œuvre et partage l'argumentaire de l'éditeur : « *Faudra-t-il, à propos d'un tel livre, dire un mot de cette vieille opinion qui veut résolument arrimer la bande dessinée à la péripétie codifiée ? Faut-il encore argumenter que l'horizon de la (ou des) littérature(s) graphique(s) ne se limite pas au roman ? Restons-en à ce qui nous est proposé, qui suffit à notre bonheur : un grand mystère et des moyens dérisoires, tout l'inverse de ce qui se passe ailleurs* ». 2.550€.

### **« Hic sunt Leones »** de Frédéric COCHE

*Ce peintre et graveur propose un récit de voyage fort en émotions. Un « Bouillonnement de langues et d'images », aux limites de la peinture, mais qui continue à s'inscrire dans le canevas de la bande dessinée.* 2.550€.

### Editions de la 5<sup>e</sup> Couche »

**« Pour de meilleurs lendemains »**. Edition en français des travaux d'un collectif coréen de bande dessinée, édités à l'origine par Sai comics à Séoul. La Commission est intéressée par l'enrichissement qu'apportera la diffusion de ces travaux « à la narration et au graphisme puissant » au sein du monde francophone. 3.000€.

« **Les héros avancent masqués** ». L'auteur Thomas GOSSELIN propose quatre récits courts, qui, selon la présentation éditoriale, « *allient avec virtuosité, jeu narratif et chromatique combinatoire, fable sociale et parodie décalée* ». 3.000€.

« **Frag** » Musicien et diplômé en bande dessinée de l'Institut Saint Luc de Bruxelles, Ilan MANOUACH propose une œuvre exigeante et singulière, qui retient l'attention de la Commission. En bande dessinée comme en musique, les structures, les rythmes, les narrations, les lignes mélodiques ou narratives, les vides et les pleins (les sons ou les silences), les ellipses... sont aussi le matériau de son texte. 3.000€.

---

La Hesse Grand Atelier ASBL CEC La Hesse. Vielsalm

**Ouvrage collectif « Match de catch à Vielsalm »**. Actions innovatrices pour la valorisation de la bande dessinée « en marge ». *L'édition de cet ouvrage en collaboration avec FREMOK, permet de garder la trace de résidences d'auteurs à Vielsalm, durant l'été 2007. Les artistes invités, dont de grands noms, ont confronté leur regard à celui de personnes handicapées, pour un résultat que la Commission considère comme ambitieux et troublant de force. Le projet est donc choisi pour la qualité de la démarche et la valeur intrinsèque du résultat : le soutien ne relève pas de la catégorie « politique en faveur des personnes handicapées ».* 10.000€.

---

## **2. L'année 2008**

Projets proposés et approuvés lors des réunions du 20 avril, 14 octobre et 19 novembre

46 dossiers d'auteurs, 12 soutenus  
32 dossiers d'éditeurs et organisateurs, 16 soutenus

### **1. Projets d'auteurs**

#### Bourses de découverte

La Commission a apprécié leur qualité et leur soin graphique, leur créativité et leur originalité.

**Thomas DE DECKER et Emilie PLAZOLLE** « neige obscure »  
Bourse de découverte : 3.500

**Renaud DILLIES** « Bulles et nacelle »  
*A ce jour, les travaux de M. DILLIES n'attirent pas le grand public malgré les prix qui lui sont attribués. La Commission considère que le talent qui transparait à travers ce projet est prometteur, tant par les images que par la narration poétique. Le ton est intéressant. , doit être encouragé. Le fait que l'éditeur accompagne la demande donne au projet de bonnes chances d'être édité.* 3.500€

**Hugues HAUSMAN** « Le retour des dimanches soir »  
*La Commission estime le projet intéressant, elle est sensible au fait que le quotidien soit traité avec humour et qu'il s'adresse au jeune public. La bourse est un encouragement à l'amélioration de son travail.* 3.500€

## Aides au projet

### **Jean-Luc CORNETTE et Maud MILCAMPS « les gens urbains »**

*La Commission est charmée par l'originalité du travail proposé. Celui-ci résulte de la collaboration entre un scénariste expérimenté qui présente un beau travail d'écriture et une jeune dessinatrice qui parvient habilement à illustrer un humour décalé.*

*Bourse d'aide au projet: 5.000 € (2x2.500€)*

### **Rivera CRIBEIRO « Le jardin de l'Empereur »**

Le potentiel de l'auteure, qui a su créer son univers, et la qualité graphique sont convaincants. L'aspect séquentiel devra néanmoins être accru 2.500€

### **Cyril ELOPHE « Honni soit qui mal y bouffe »**

*L'auteur témoigne d'un degré d'originalité et de professionnalisme supérieur à celui montré dans une version précédente présentée à la Commission. Elle salue les progrès réalisés. 3.500€*

### **Aurelie LEVAUX « poursuite du projet entrepris avec Menses ante rosam »**

La Commission est séduite par l'Univers déployé par Aurélie LEVAUX et l'encouragement à poursuivre. 3.500€ (voir le soutien apporté via la 5<sup>e</sup> couche en 2007)

### **Julie MAROH « Le bleu est une couleur chaude »**

*La thématique proposée, l'homosexualité féminine a encore peu été traitée. L'auteure l'aborde avec sensibilité, mais sans jouer les cartes de l'émotion ni celles de type « information et documentation ». Cet ouvrage pourra intéresser un public adolescent. Par ailleurs, la Commission salue la qualité formelle du dossier qui lui a été soumis. 3.500€*

### **Barrack RIMA « dans le taxi »**

*La Commission estime le projet intéressant sur les plans graphique et narratif 3.500€*

### **Gaspard RYELANDT « Ecllosion »**

*Ce jeune auteur est talentueux et témoigne d'une grande sensibilité. La maturité dont il fait déjà preuve pour traiter des sujets adultes impressionne. L'auteur devra être très attentif et au cadrage de ses travaux et à la qualité de leur impression. 3.500€*

### **Marc SEVRIN « Opération VOLAPUK »**

*L'univers évoqué par l'auteur a conquis la Commission. Celle-ci encourage Marc Sevrin à réaliser son projet. 5.000€.*

## Aides à la création

### **Eric LAMBE « deux îles »**

*La Commission est séduite par le projet, particulièrement pour sa partie graphique (le scénario peut encore être approfondi). L'auteur est un scénariste-dessinateur confirmé. 7.500€*

## 2. Projets d'édition

### Feu In 8° (Pays de Geminiacum)

Recueil de travaux d'auteurs coordonné par Raphaël BEERTEN

*Le projet est bien présenté et recueille l'assentiment. Un travail de sélection des planches est néanmoins indispensable. Un suivi des travaux est souhaité. 2.000€*

### Editions la 5<sup>e</sup> couche

« **Mensens ante rosam** » par Aurelie William LEVAUX

*Avis favorable pour l'édition de ce projet graphique et narratif très soigné . 2.500€*

« **Le lichen rouge** » par Jyrki HEIKKINEN

*cette œuvre scandinave est intéressante pour son aspect narratif et son « non sense ». 1500€.*

### Editions de l'ASBL « Les Terribles enfants »

*Le collectif « nos restes » propose des travaux originaux, la Commission souhaite encourager cette démarche pluridisciplinaire.*

-« **Aargh** » 2500€

- « **Quand le temps s'arrête, rien ne change** » (Fanzine »1500€

- « Editions Lustre »/ Olivier SPINEWINNE.

Projet de **catalogue** de la maison d'édition

*Ce projet éditorial est méritant et son soutien constitue un encouragement. 2000€*

### Collectif 2048 de l'Atelier de bande dessinée St-Luc

Ouvrage coordonné par Thierry VAN HASSELT

« **2048** » est un *projet collectif jugé ambitieux et rafraichissant, rassemblant des contributions de jeunes auteurs, qui doivent se projeter dans 40 ans, à savoir l'âge de l'Atelier en 2008)*  
4.650€

### Espace Bis Maison de la Culture de Tournai

« **Envie de fraises 2** ». Il s'agit du 2<sup>e</sup> recueil de travaux d'étudiants en bande dessinée de l'Académie de beaux arts de Tournai 4000€

### Editions Fremok

« **La putain P abandonne** » Il s'agit d'encourager la suite du projet « La Putain P » entrepris par Anke FEUCHTENBERGER et Katrin DE VRIES 4133€

« **De la viande de chien au kilo** »

Traduction en français du projet de Marko TUURINEN (Finlande) 2.850€

-----

Editions « l'employé du moi ».

La Commission a été convaincue par le côté original et créatif de ces trois projets

« **Bulu and the machine** » 3.200 €

« **Eclosion** » 3.140€

« **Papercut** » 2.800€

Editions La 5<sup>e</sup> couche

La dimension créative de ces deux projets a été appréciée par la Commission.

« **La volupté d'Hectopascal** » 2.447€

« **Lemon Ink** » 2.447€

Bibliotheca Wittockiana , Bruxelles

Aide à la réalisation du **catalogue** de l'exposition consacrée aux prémices de la bande dessinée dans le cadre de l'année de la BD à Bruxelles et en Wallonie 3.500€

\_\_\_\_\_

« Toutes les propositions d'avis positif de la commission concernant des projets d'auteurs et d'éditeurs ont été approuvés par la Ministre en charge de la Culture et ont fait l'objet d'un soutien financier ».

*Bruxelles, Commission d'aide à la bande dessinée, octobre 2009*

*Ministère de la Communauté française  
Service général des Lettres et du Livre  
Bd Léopold II, 44 1b041  
B-1080 BRUXELLES  
[www.lettresetlivre.cfwb.be](http://www.lettresetlivre.cfwb.be)  
[commissionbd@cfwb.be](mailto:commissionbd@cfwb.be)*

*François SCHUITEN, Président  
Bruno MERCKX , Secrétaire ([bruno.merckx@cfwb.be](mailto:bruno.merckx@cfwb.be))*